

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Aubrac Lot Causses Tarn

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE

☎ : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

DECISION DU PRESIDENT N°25-DP018

Nature de l'acte : marchés publics

Objet : Réhabilitation des locaux de la CC ALCT de Trémoulis

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°D20.040 du 27 juillet 2020 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n°D24.002 du 8 février 2024 relative à l'attribution du marché,

VU le marché attribué à l'entreprise POUEVIGNE pour le lot 17 Chauffage sanitaire ventilation notifié le 25 mars 2024,

VU le projet d'avenant n°1 avec l'entreprise POUEVIGNE et l'état correspondant transmis par le maître d'œuvre SAS BESSIERES Stéphane,

DECIDE

ARTICLE 1 : Lot 17 Chauffage sanitaire ventilation (POUEVIGNE)

Le présent avenant n° 1 entraîne une diminution du montant du marché de -4 156,44€ HT par rapport au montant du marché initial.

Montant initial : 101 091.12 € H.T.

Montant en - : -4 156,44 € H.T.

Nouveau montant du marché : 96 934.68€ H.T.

Le projet d'avenant n°1 ci-annexé est approuvé.

ARTICLE 2 : La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise aux titulaires des marchés chacun en ce qui les concerne.

Fait à La Canourgue, le 22 octobre 2025

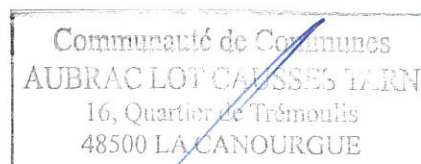
Le Président,
Jean Claude SALEIL

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn informera l'assemblée délibérante de cette décision lors de la prochaine séance.

Mise en ligne le :



Maîtres d'ouvrage :

Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn
16 Quartier du Trémoulis – Avenue des Gorges du Tarn
48 500 LA CANOURGUE

Opération :

Rénovation énergétique du bâtiment de la
communauté de communes à la Canourgue
48 500 LA CANOURGUE

Maître d'œuvre :

SAS BESSIERES Stéphane
Architectes DPLG
12, Rue de La Chicane
48 200 SAINT CHELY D'APCHER

Titulaire du Marché :

SARL POUDEVIGNE Chauffage – Services
50 Tremoulis
48 500 LA CANOURGUE

AVENANT N°01

LOT N°17 : CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION

Date de Notification de Marché : 25 mars 2024

Délai d'Exécution tous corps d'état : 14 mois

Montant du Marché Initial H.T. : 101 091,12 €

Montant cumulé suivant les précédents Avenants : 101 091,12 €

Avenant n° : 01

Avec incidence sur le montant du marché : ☒

Sans incidence sur le montant du marché : ☐

MONTANT EN MOINS H.T.

- 4 156,44 € HT

MONTANT EN PLUS H.T.

Nouveau montant H.T. du marché compte tenu de cet Avenant :

96 934,68 € HT

° ARTICLE 1 : PRIX °

Le présent Avenant a pour objet de proposer un nouveau prix global et forfaitaire compte tenu du rapport justificatif établi par le maître d'œuvre « *devis de l'entreprise joint à l'avenant* »

Rapport détaillé du Maître d'œuvre :

Définition des travaux modificatifs ou supplémentaires :

L'annexe au présent indique les travaux modificatifs et supplémentaires.

Compte tenu du présent Avenant les travaux sont rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire.

LOT N°17 : CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION

ENTREPRISE : SARL PODEVIGNE Chauffage – Services

	MONTANT H.T	TVA 20%	(autre taux de TVA)	MONTANT T.T.C
MARCHE INITIAL	101 091,12 €	20 218,23 €		121 309,34 €
AVENANT N° 1	- 4 156,44 €	- 831,29 €		- 4 987,73 €
AVENANT N° 2				
AVENANT N° 3				
NOUVEAU MONTANT	96 934,68 €	19 386,94 €		116 321,62€

° ARTICLE 2 : DELAIS.

Sans modification des délais d'exécution tous corps d'état.

Avec modification des délais d'exécution tous corps d'état.

(si modification des délais joindre le nouveau calendrier d'exécution)

☐
☐

° ARTICLE 3 : CLAUSES.

Toutes clauses (C.C.A.P.) et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent Avenant lesquelles prévalent en cas de contestation.

° ARTICLE 4 : DIVERS.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après visa du Maître de l'ouvrage.

Fait en Un Seul Original,

La Personne Responsable
du Marché

Dressé par le,
Maître d'œuvre

Pour l'Entreprise
Mention manuscrite
"Lu et approuvé"

A LA CANOURGUE,
le

A LA CANOURGUE,
le 21/10/2025

A LA CANOURGUE,
le 21/10/2025

Agence d'Architecture
SAS STEPHANE BESSIERES
12 Rue de la Chicane - 48500 LA CANOURGUE
Tél : 04 66 31 02 02 - Fax : 04 66 35 15 15
Mail : bessieres@architecte48.com
Siret : 882 499 949 00010

PODEVIGNE - CHAUFFAGE - SERVICE

50 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
04 66 32 65 74 / pcspodevigne@wanadoo.fr
Siret : 400 291 400 00032

Maîtres d'ouvrage :

Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn
16 Quartier du Trémoulis – Avenue des Gorges du Tarn
48 500 LA CANOURGUE

Opération :

Rénovation énergétique du bâtiment de la
communauté de communes à la Canourgue
48 500 LA CANOURGUE

Maître d'œuvre :

SAS BESSIERES Stéphane
Architectes DPLG
12, Rue de La Chicane
48 200 SAINT CHELY D'APCHER

Titulaire du Marché :

SARL POUDEVIGNE Chauffage – Services
50 Tremoulis
48 500 LA CANOURGUE

ORDRE DE SERVICE N° 02

M POUDEVIGNE ,

Agissant au Nom et pour le Compte de
dont le Siège Social est à

: **SARL POUDEVIGNE Chauffage – Services**
: **50 Tremoulis - 48 500 LA CANOURGUE**

est invité par le Présent Ordre de Service à réaliser les travaux concernant la **RENOVATION
ENERGETIQUE DU BÂTIMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA CANOURGUE**
pour la réalisation du **LOT N°17 CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION** suivant l'avenant n° 01
sans modification du délai global d'exécution.

Commencement des Travaux :

L'Entreprise commence les travaux après visa du Maître de l'ouvrage.

LA CANOURGUE, le

Le Maître d'ouvrage

Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn

NOTIFICATION

L'entrepreneur soussigné reconnaît avoir reçu le présent Ordre de Service n°02 en date du

Signature et Cachet de l'Entreprise

POUDEVIGNE - CHAUFFAGE - SERVICE
50 Tremoulis
48500 LA CANOURGUE
04 66 32 65 74 - pcspoudevigne@wanadoo.fr
Siret : 400 291 100 00032

D E V I S		CC AUBRAC LOT CAUSSES TARN 16 quartier Trémoulis 48500 LA CANOURGUE
LA CANOURGUE, le 21 octobre 2025		
Référence :4819		
Objet du devis		
AVENANT N°1 - Rénovation énergétique, adaptation et réhabilitation, de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du bâtiment de la communauté de commun quartier du Trémoulis à la Canourgue (48 500) - LOT N°17 – CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION		

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	SIRET 40029110000032 QUALI'SOL QS/02049 QUALI'PAC QPAC/02049 QUALI'BOIS QB/02049				
<u>1</u>	<u>CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT</u>				
<u>1.1</u>	<u>Liaisons frigorifiques</u>				
1.1.1	Vannes d'arrêt au droit de chaque UI	Ens	-38,00	109,38	-4 156,44
	Sous-total Liaisons frigorifiques				-4 156,44
	Sous-total CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT				-4 156,44

Validité de l'offre : 1 mois - Acompte de 30% à la signature
 Bon pour accord - Date et signature

Total H.T.	-4 156,44
Total T.V.A. 20,00 %	-831,29
Total T.T.C.	-4 987,73
Net à payer (Euro)	-4 987,73

Les travaux se rapportent à des locaux d'habitation achevés depuis plus de 2 ans et ne consistent pas en des travaux exclus du taux réduit.

N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT	1,00	-4 156,44	-4 156,44
1.1	Liaisons frigorifiques	1,00	-4 156,44	-4 156,44